

COMMISSION REGIONALE DES OFFICIELS TECHNIQUES

Mercredi 24 novembre 2021 – Visioconférence

Responsable : Patrick TAFFOREAU

Présents : Serge MOTTIER - Président Ligue, Odile ESKENAZI – Secrétaire Générale Ligue, Yves BOISSERIE – Trésorier Ligue, Philippe DULON – Responsable OFA régional, Guy LANOE – Référent jeunes juges, Xavier MORICEAU – Référent jeunes juges, Michèle LE PRIELLEC – Référente COT 44, Guy THEARD – Référent COT 53, Cyril FROGER – Référent COT 72, Gérard TRICHET – Référent COT 85, Estelle ARTU – Référente jurys et jeunes juges

Excusés : Thierry MOREAU – Référent COT 49, Bernard ROLLAND – Vice-Président de la CSO régionale en charge de l'athlétisme en salle, Philippe LEPREVOST – Président de la CSO régionale

Assistent : Jean-Yves LE PRIELLEC, Anne RETHORE – salariée Ligue

Début de réunion : 20h05

1. NOUVELLES REGLES WORLD ATHLETICS

Cette réunion est convoquée par le responsable de la Commission afin de revenir sur les modifications des règles de compétition et des règles Techniques de l'Athlétisme revues en 2020 par World Athletics (Ex-IAAF). Ce sujet est exclusivement traité par la projection du diaporama joint en annexe (source = Eric JAFFRELOT - responsable FFA de la coordination Technique et Sportive).

Une deuxième visioconférence sera animée par Patrick TAFFOREAU pour présenter ce même document à tous les Juges Arbitres Fédéraux de la Ligue + les formateurs d'officiels.

Chaque référent départemental COT est chargé de signaler, à Patrick TAFFOREAU et Anne RETHORE, toutes les modifications apportées à la liste des formateurs déclarés dans son département de référence. Anne RETHORE convoquera alors cette deuxième visio le 2 décembre prochain à 20h.

Ce rappel des nouvelles règles de compétition permet une diffusion auprès des référents départementaux. Charge aux Comités d'engager une actualisation du règlement à « ses » officiels

2. POINTS DIVERS

- Estelle s'interroge sur les modules qu'un jeune juge régional (ayant échoué à la certification nationale) doit suivre lors de son passage en catégorie cadette pour conserver un niveau d'assistant
 - o Réponse : Seul le module M0001 : Ethique et responsabilité est nécessaire. Dans le cas d'un jeune juge de niveau national, il est nécessaire d'obtenir M0001 et M0311 (évaluation pratique) pour valider un niveau de juge

- Michèle souhaite connaître les modalités d'évaluation certificative pour un juge en compétition. Patrick rappelle qu'un juge peut être évalué en compétition de niveau départemental ou régional à partir du moment où 2 chefs juges l'évaluent sur sa pratique. Il est d'ailleurs souhaité que l'organisateur de la compétition soit averti, en amont, de l'évaluation de l'un des juges sur cette compétition
- Point sur le module M0001 : La FFA a décidé de ne plus rendre obligatoire le pré-requis systématique du M0001 pour toute entrée en cursus de formation fédérale car cela devenait un frein à certains parcours du fait de l'embouteillage aux inscriptions. Le M0001 peut donc désormais être validé à n'importe quel moment du parcours de formation
- Grâce au croisement de données du SIFFA, un tableau des officiels diplômés de la Ligue a pu être extrait et une liste des juges actifs et inactifs (n'ayant pas officié depuis 2019 ou ayant émis le souhait d'arrêter cette fonction) est en cours d'élaboration. Cette liste de juges actifs a été le support d'envoi de l'appel à jury pour les différentes compétitions régionales hivernales de cet hiver (jusqu'aux championnats de France U18/U20).

Il est proposé que cette même liste de juges actifs soit le support d'un envoi, par la ligue, d'une information sur les nouvelles règles de compétition qui ont été évoquées lors de cette réunion de COT afin d'assurer une large diffusion de ces règlements avant la saison hivernale. Les noms et coordonnées mail de chaque référent départemental COT seront identifiés sur cette information.

Fin de la réunion : 21h20